



Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN)
Syndicat des travailleurs et travailleuses cols bleus de Rimouski (CSN)
Syndicat des employés-es municipaux de Bic (CSN)

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Les 3 syndicats CSN de la Ville de Rimouski font « Front commun » et demandent au véritable employeur de la Ville de s'asseoir avec eux!

Rimouski, le 2 mars 2010. De déception en déception, cette fois-ci c'est dans le cadre du lancement par la Ville de Rimouski de son «Plan d'action2010» que les présidences des 3 syndicats CSN ont d'une même voix entrepris de dénoncer le manque d'égards de la Ville à l'intention des membres qu'ils représentent.

Des « 144 actions et projets au *Plan d'action 2010* de la Ville de Rimouski », aucune de ces actions et aucun de ces projets ne concernent les relations de travail et l'amélioration des conditions de travail de celles et ceux qui seront en très grande partie les artisans de la réussite de ces projets et actions!

Lors de cette conférence de presse aujourd'hui, les syndicats ont fait état de la situation des relations de travail. Pour le président des municipaux de Bic, Jean Leclerc, le fait que l'ex-maire de Bic ait vu son salaire augmenter de 65% dès le lendemain de l'annexion alors qu'il n'y a toujours pas de plan d'intégration et d'harmonisation des conditions de travail de ses membres est tout à fait anormal!

Pierre Meunier, président des cols bleus, a profité de l'occasion pour témoigner du climat malsain qui règne à la table de négociation en présence du conciliateur Martin Plante. Rappelons que du côté des cols bleus la convention collective est échue depuis le 31 décembre 2007 alors que chez les municipaux de Bic elle est échue depuis le 31 décembre 2008.

Quant aux employé(e)s de bureau, la présidente du syndicat, Lucie Dubé, a rappelé que le long calvaire se poursuit. Toujours sans convention collective depuis le 1^{er} janvier 2003, c'est un arbitre qui déterminera les conditions de travail des membres qu'elle représente; l'audition de cet arbitrage doit débuter en avril! Elle a également profité de l'occasion pour remettre les pendules à l'heure concernant une demande faite par la direction de la Ville à l'effet de convenir de l'intégration de deux cadres de Bic dans l'unité de négociation en échange d'augmentations de salaire. Le syndicat a répondu « non-merci » préférant que les discussions se fassent plutôt à la table de négociation! Devant le refus du syndicat, la Ville a répliqué en procédant dans l'édition du 20 janvier dernier du Journal L'Avantage à une offre d'emploi « d'animateur-animatrice en loisirs ». Dans cet affichage on peut lire que le travail sera fait dans le secteur Bic mais toutefois les conditions de travail applicables ne seront pas celles de la convention de Bic mais plutôt, les conditions de travail de la convention des employé(e)s de bureau de Rimouski!

En terminant la conférence de presse, les 3 présidences ont d'un même souffle indiqué qu'elles souhaitaient obtenir l'appui de la population de même que la présence du maire de Rimouski lors des échanges formels avec la direction de la Ville. « Après tout le vrai employeur de la Ville, c'est Éric Forest » de conclure Monsieur Pierre Meunier.

- 30 -

Pour informations :

Lucie Dubé, présidente S.E.E. de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) 418 725-8672

Jean Leclerc, président du S.E.E. municipaux de Bic (CSN) 418 736-4243

Pierre Meunier, président du S.T.T. cols bleus de Rimouski (CSN) 418 750-1203

Mario Guertin, conseiller syndical 418 750-4081